

Réunion du 9 mars 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109

Nombre de présents : 82

Nombre de votants : 100

L'an deux mille quinze, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Roger BUROSSE (suppléant de Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Claude ESCOFET, René LACABE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante d'Emmanuelle LACROIX-CHAGUE), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Philippe GARCIA (pouvoir à Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Patrick TASSERIE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA (pouvoir à Louis COSTEDOAT), Michel JESER, Didier REY, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à Michel LAGOUARDAT), Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Jacques CLAVE (pouvoir à Michel CAMDESSUS), Véronique ETCHART (pouvoir à Estelle PALIS), Stéphanie LERICHE (pouvoir à Corinne CARRIAT), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Corinne RHOUY, Philippe GAUDET (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Bernadette PRADA), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Fabien LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, Thierry LAFFITTE (pouvoir à Paul MONTAUT), Michel LABOURDETTE (pouvoir à Carole LARRIEU), Emmanuelle LACROIX-CHAGUE et Gérard DUCOS (pouvoir à Jean-Pierre DUBREUIL).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Bénédicte ALCETEGARAY, M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 19 : CONVENTION AVEC LE SIETOM DE CHALOSSE POUR LE RETRAIT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ A  
COMPTER DU 1ER AVRIL 2015**

**Rapporteur** : M. Alain BOUCHECAREILH

Suite à la fusion de 2014, la commune de Bellocq avait décidé de rester adhérente du SIETOM de Chalosse pour la gestion de ses déchets ménagers.

Or le SIETOM de Chalosse a, comme la CCLO, décidé de revoir les modes de collecte sur son territoire, et ceux-ci sont très différents de ceux de la CCLO. Il aurait donc été plus difficile d'harmoniser par la suite. De plus, dans un souci de cohérence et service rendu aux administrés, mais aussi d'organisation des nouvelles collectes sur le long terme et de gestion du personnel, il était préférable pour la CCLO, le calendrier le permettant, de se retirer du SIETOM de Chalosse avant le démarrage de ces nouveaux modes de collecte.

Le retrait de la CCLO du SIETOM de Chalosse passe obligatoirement par le versement d'une indemnité qui représente la part de la commune de Bellocq dans le remboursement de la dette du SIETOM au 1<sup>er</sup> avril 2015, date du retrait effectif de la collectivité.

Après calcul, cette indemnité s'élève à 230 358,58 € qui serait versée par la CCLO sur une durée de 5 ans, ce qui représente un montant de 46 071,72 € par an.

La TEOM permet de financer le service déchets sur la commune de Bellocq. Lors de la fusion, il avait été convenu que le SIETOM percevrait directement la TEOM auprès des administrés de Bellocq. Par conséquent il en sera de même pour l'année 2015, mais uniquement pour les 3/12<sup>ème</sup> du produit de celle-ci, les 9/12<sup>ème</sup> seront en effet perçus par la CCLO soit directement si les services fiscaux valident cette possibilité, soit par le biais d'un reversement du SIETOM à la CCLO.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 87 voix pour et 13 voix contre :

- **décide** du retrait de la communauté de communes de Lacq-Orthez du SIETOM de Chalosse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015,
- **autorise** son Président à signer le protocole d'accord, annexé à la présente délibération, avec le SIETOM pour formaliser les aspects techniques et financiers de ce retrait.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Jacques CASSIAU-HAURIE**

